



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE Numéro 2024-01

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 4 mars 2024 à 20 h, en la salle du Conseil au 750, rue Saint-Joseph à Saint-Louis, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE NUMERO 2024-01

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 3 802 424 du cadastre du Québec situé sur le rang Thiersant.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE: L'objet de cette demande est le suivant :

D'autoriser l'implantation d'une serre agricole à moins de 15 mètres d'une ligne de propriété.

L'implantation de la serre agricole serait à 7.6 mètres de la ligne de propriété latérale sur le lot 3 802 424. Considérant que la grille de spécifications, annexe de l'article 12 du règlement d'urbanisme 389-06, stipule que la marge de recul avant minimum pour tout pour tout bâtiment principal autre que résidentiel est de 15 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 4 mars 2024.

Donné à Saint-Louis, ce 8^e jour du mois de février 2024.

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière